NO. THE		
3. & France 3700. 5760.	20.	100 m
» Paris 1033.75 1038.75	× - 2	8. 1
Crédit forse. 645,00g 685,	W. TA	8. 4
» mobil. 151.25 145.	0 25	10
		5
612.50 .612.50		Á
Lyon 995. 990.3	5	2
Midi 781.25 775.	6 25	4 7
1275. 1265.	10	m
Officans 1037.50 1045.		7 50
Gaz 1312.50 1315.		2 5
Suez 666. 25 665.	1 23	,
Italien 8 % 70.70 70.25 Mob. capag. 558.75 540.	45	
Mob. espag. 558.75 540.	18 75	9 5
Ch Lomb. 187.50 160.		7 3
Antrie, 520. 527.50 Comptant		1 3
3 % ex-cou. 70.25 70.75	25	
104,67 104,49	27	
\$104.67 104.49 101.20 100 60	60	
Ville 1869 382.50 379.50	3	
> 1871 372. 371.25	75	
Act: PUnest '868,75 665	3 75	
Obt.3º/s Est. 325, 322,50	2 50	
> Lyon 333. 332.	1.	
Midi 331, 329.	2	
Midi 331, 329. Orléans 333,75 333. Vendée 254, 260	75	_
		6
Rouen hOrl. II) 290. 285.	5	15
» (Sud) 150. 153.		D
En Banque	A	
3 % Esp.m. 12 11 15/1 extér. 14 3116 14 3116	10 111	0
extér. 14 3116 14 3116 8 % Turc 10 97 10 70	AT 2" 15	17
6 °/° Turc 10 97 10 70 6 °/° Péru. 18 1/2 18 1/2	7 40	
Egyp. 1873 257 50 257 50	1	
25JP. 1010 201 00 201 00	10.1	_
	1.5	
Roubaix-Tour	coin	2
		0

# ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici les votes des députés du Nord. dans la séance du samedi 16 décembre

1º Sur l'article 2du budget des recettes de l'exercice 1877. (Adopté). Pour l'adoption : MM. G. Brame, Guillemin, P. Legrand, L. Legrand,

Masure, Mention, L. Renard, des Rotours, Scrépel, Trystram.
Contre l'adoption: MM. Joos, Massiet

du Biest, Parsy, Plichon, Desmoutiers, Marcère. Absent par congé : M. Leurent.

2º Sur l'amendement de M. Horace de Choiseul au budget des recettes de l'exercice 1877 (art. 3. — Etat B.).

(Non adopté.)
Tous les députés du Nord ont voté contre, excepté M. Desmoutiers qui n'a pas pris part au vote, et M. Leurent, en congé.

3º Sur l'ensemble du budget des recettes de l'exercice 1877. (Adopté.) Tous les députés du Nord ont voté rour l'adoption, excepté M. Leurent, absent par congé.

On nous apprend qu'à partir du 1er janvier 1877, les trains-éclairs vont faire leur apparition sur la ligne du Nord. Ces trains partiront de Paris pour la Belgique et, en route, ne s'arrêteront, dit-on, qu'à Tergnier.

D'après la loi du 27 juillet 1850, il est défendu d'infliger de mauvais traite-ments aux animaux domestiques. On vient d'appliquer cette loi protectrice à un individu de la rue du Tilleul, qui avait accabler son chien de coups violents.

Un enfant en voulant grimper derrièr un chariot, semedi dernier, vers 3 heu-res, a roulé sous les roues du véhicule. est résulté une fracture du bra

gauche. L'accident est arrivé rue de l'Homme let. Le jeune blessé se nomme Henri W..., agé de 3 ans et demi:

Un terrible accident s'est produit, ce matin, rue de Tourcoing, vers

chargé de plus de 6,000 kilos de fer,a écrasé un passant. La mort a été instantanée.

Ce passant qui était un ouvrier du peignage Morel, sortait en état d'ivresse complet d'un estaminet de la rue. En zigzaguant sur le trottoir, il trébucha et tomba sous les roues du lourd véhicule qui lui passa sur la poitrine.

n'y a aucune imprudence de la part du camionneur lequel est désespéré de l'accident. C'est l'ivresse du malheureux peigneur qui est seule cause de sa funeste mort.

Dans notre numéro d'avant-hier, nous réclamions pour le chemin de la Ma-quellerie, un éclairage convenable, éclai-rage dont l'absence amène journellement des accidents.

Volci de nouveaux faits à l'appui. Voici de nouveaux laits a l'appui.

Dans la soirée d'hier, vers 9 heures,

deux personnes, un contremaître et un
ouvrier sont tombés dans les fossés bordant ce chemin. On account à leurs
appels réitérés. et ils furent retirés couvert de boue, mais heureusement sans
blessures.

Certes, voilà des accidents réellement facheux qui appellent l'attention sé-rieuse de l'autorité municipale. On ne peut laisser dans une situation aussi cri-tique, les habitants de ce chemin.

On dirait vraiment que la Maquellerie

qui fait partie de Roubaix, est à cent lieues d'une grande ville. Répétons-le, puisqu'au milieu du par-cours, il y a un réverbère, pourquoi n'en pas établir deux ou trois autres sur les tres parties du chemin non éclairées.

La température reste humide et douce. Depuis trois semaines les situa-tions atmosphériquas sont absolument identiques, les variations se produisent sur la même échelle, sans plus ni moins de latitude.

Le baromètre est à variable, le ther-

nometre a + 10°, Noel va nous a rriver avec la 1 impérature de Paqu es! Quel agréable Hiver!

Un accident est arrivé ce matin di una la filature de la L. Une jeune fille de onze ans, Ma re

Minjean, a tu les doigts de la matin gauche écrasifs. Deux méd ecins lui ont prodig né immédiateme nt les soins que réclam ait son état.

Il y a quelques jours, deux jeun es gens de Linselles avaient passé lajou r-née ensemble au cabaret. Leur amit ié mutuelle cimentée parforce rasades p ara issait des mieux établies. Dans la so iré e vers 10 heures, ils se retrouvèrent tol is deux chez un voisin, et l'on ne sai t pour quelle cause, mais la franche am itié qui les avait unis tant que le jou r avait lui, se changea brusquement en haine, une fois le soir tombé, et le vois in fut témoin d'une lutte entre eux à comps de poings très féroces; la rixe mêm e prit un caractère des plus aggravantis; l'un des combattants, Jo P. Tie pouvant se rendre Emaître de son adversaire, tira son couteau, et l'en frappa vigoureusement à la tête et à la

Joseph P... a été saisi immédiatement et incarcéré. Les blessures de son compagnon sont heureusement peu gra ves. Quelques parties de la tête sont seul es atteintes; les coups portés à la poitr ine n'ont fait que lacérer les vêtements sans toucher l'épiderme.

L'Avenir militaire signale les disposi tions suivantes que l'exécution du trait. de Francfort a rendues nécessaires à l'égard des Alsaciens-Lorrains qui vont statisfaire cette année à la loi du recrute ment :

« Les jeunes gens originaires des pays céa'és à l'Allemagne qui, ainsi que leur père, mère ou tuteur, ont opté pour la nationalité française seront portés sur les tableaux de recensement de la commune où leur famille a son domicile légal; mais ceux de ces jeunes gens dont les père, mère ou tuteur n'auraient pas eux-mêmes réclamé la française ou auraient con servé leur domicile sur le territoire cédé ne seront inscrits que s'ils en font la demande formelle; ils sont prévenus que le gouvernementalle mand conteste la validité de leur option personnelle, et qu'en entrant dans les rangs de l'ar-mée française, ils s'exposent à être mée française, ils s'exposent à être poursuivis comme réfractaires par l'autorité allemande s'ils retorrent dans leur pays d'origine. Ils de vront certifier, par leur signature, la mention de cet avis, qui sera mise sur les tableaux de recensement, afin de dégager la responsabilité de notre gouverne-

L'élève pharmacien qui, en donnant du sulfate d'atropine pour de la morphine, a failli causer la mort de Mlle Perrani, cantatrice au théâtre de Lille. l'année dernière, engagée en ce moment au Havre, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de cette ville à six mois de prison.

Voici la liste des gares désignées par la Compagnie du Nord pour le paiement des coupons de ses actions et obligations. Mais ces coupons,d'après l'un de nos con-frères, renseigné, dit-il, à bonne source, ne seront payables que quinze jours après que le dépôt en aura été fait dans les

Abbeville, Aire, Albert, Amiens, Anor Abbeville, Aire, Albert, Amiens, Anor Amentières, 'Arques. Aireas, Avesnes, Bailleul, Beaumont, Beauvais, Bergues, Bertry, Béthune, Bouvry-lez-Béthune, Bohain, Boulogne, Bourbourg, Breteuil (ville), Busigny, Calais, Cambrai, Carvin, Cassel, Cateau (le), Caudry, Chantilly, Chauny, Clermont, Comines (France), Compiègne, Corbie, Creil, Crépy-en-Valois, Croix-Wasquèhal, Dammartin, Darnetal, Desyres, Don-Sainghin, Dourai, Darnetal, Desvres, Don-Sainghin, Douai Darnetal, Dosvres, Don-Sainghin, Douai, Doullens, Dunkerque, Etaples, Fourmies, Fresnoy-le-Grand, Gravelines, Ham, Hauböurdin, Haumont, Hazebrouck, Hénin-Liétard, Hirson, Isle-Adam, Iwuy, La Bassée, La-Fère, La Gorgue-Estaires, Landrecies, Laon, La Ventie, Lestrem, Liancourt, Lille, Lillers, Loos, Lourches, Marchiennes, Marquise-Rixent, Maubeu, ge, Méru, Montreuil, Mouy-Bury, Nœux Novon. Onnaing, Orchies, Origny-en-Noyon, Onnaing, Orchies, Origny-en-Thiérache, Pontoise, Le Quesnoy, Ques-noy-sur-Deule, Raismes, Roubaix, Rouen, Saint-Amand, Saint-Omer, Saint-Pierre-lez-Calais, Saint-Pol, Saint-Quentin, St-Valery, Saint-Venant, Seclin, Soissons, Somain, Stenwerck, Templeuve, Tergnier, Tourcoing, Valenciennes, Vervins, Villers-Bretonneux, Villers-Cotterets, Vitry, Wallers, Watten-Eper-lecque, Wavrin.

Le tribunal civil de Tournai s'est occupé mercredi de l'action intentée par Mile Debaisieux, pour arrestation illéga-le, à M. le commissaire de cette ville.

M. Mighem, soutenant n'avoir agi que ous les ordres de M. le juge d'instruction Ous its ordres de M. le juge d'instruction Dierksens, a appelé celui-ci en garantie pout être readu indemne des dommages auxquels il pourrait être condamué. Après les plaidoiries, le tribunal a re-mis à quinzaine les conclusions du minis-

tère public.
Mlle Debaisieux, nos lecteurs s'en sou-

vienennt, est née à Lille.

THEATRE DE ROUBAIX. - Le Nau frage de la Méduse fait honneur au théatre. Cette pièce difficile à monter et à représenter, a été rendude la meileure manière. Nous en félicitons tous teux qui y ont contribué.

On joue, ce soir Les Inutiles, comédie au 3 actes par Cadel M. Hody.

médie en 3 actes, par Cadol. M. Hody y remplit le rôle de *Henry Potey*.

La désopilante pochade de *Cadet-Roussel* terminera le spectacle. G'est. dire que cette soirés sera des plus rétives. Pour la chronique lecale, G. Bar

On mande de Boulogne, 16 décembre

« La nuit dernière, le sieur Feutry, ca-baretier à Lottinghen (canton de Desvres) à 20 kilomètres de Boulogne, a été tué dans sa maison d'un coup de pistolet par

HAZEBROUCK. - Nous lisons dans l'In-

On se rappelle l'accident arrivé il y a quelque temps entre Strazeele et Haze-brouck, au jeume enfant de M. le docteur Smaggh, de notre ville. La petite fille, en s'amusant dans

Smaggh, de notre ville.

La petite fille, en s'amusant dans le compartiment du waggon, avec sa sœur, était tombée par la portière qu'on avait négligé de fermer et avait roulé sur la voie. Elle ne s'était fait heureusement

la voie. Elle ne s'était fait heureusement aucun mal. La cause de l'accident ne pouvait être attribuée qu'à la négligence d'un des em-ployés chargés de la fermeture des por-

tières.

A la suite d'une enquête, le conducteur du train, Allègre, et le graisseur Leroy ont été cité cités devant le tribunal. L'af faire est venue à l'audience de jeudi.

Le tribunal a prononcé l'acquittement du conducteur Allègre et a condamné le graisseur Leroy à six jours de prison.

—M. le docteur de Smyttere vient d'adresser au journal susdit une lettre dans

dresser au journal susdit une lettre dans laquelle il appelle l'attention sur un ma-gnifique tableau de Rubens, saint Fran-çois d'Assise conservé dans l'église Notre-Dame de Cassel. Cette œuvre, exécutée sans doute pour le couvent des Récol-lets de Cassel, est regardée comme supé-rieure à celle que l'on voit au musée de

ORCHIES. - Notre correspondant de cette ville nous envoie entr'autres choses le fait suivant arrivé dans une localité voisine de Somain :

Un chasseur qui, le fusil sur l'épaule, avait erré pendant toute la journée sans tuer une seule pièce de gibier, arriva de-vant une mare où se baignaient de magnifiques canards. Apercevant un paysan sur le bord de cette mare, notre chasseur qui ne voulait pas rentrer chez lui la car-nassière vide lui dit:

nassiere vide lui dit:

— Voulez-vous, villageois, me laisser tirer un coup de fusil sur ces cauards, je vous donnerai cinq francs.

— Je veux bien, monsieur.

Aussitôt le chasseur arme son fusil et ajuste la paisible troupe de canards et trois malheureux volatiles sont foudroyés par le nomb meuririer. par le plomb meurtrier.

— Bien tiré, dit le paysan, et il reçoit

— Encore un coup de fusil pour le même prix, s'écrie le chasseur, encouragé par le succès ?

— Je veux bien, monsieur. Le paysan reçoit une nouvelle pièce de cinq frances, et un second coup aussi heureux que le premier frappe encore quatre

canards.

Aussitôt le chasseur jette sur le paysan un regard triomphant; mais voyant celuici sourire, il lui dit avec étonnement: Ça ne vous fait donc rien de me voir tuer tant de canards?

— Qué qu'ça m'fait, m'sieu, ce n'est pas à moi.

Stat-Civil de Monbaix. - Décla-

\*\*Mat-Civil de \*\*Combaix. — DéciaAntions de Naisances du 16 décembre. —
Henri Tiberghien, rue Decresme 57. — Désiré
Deschiétère, au Fontenoy fort Frasez. — Francois Bouvry, boulevard de Strasbourg. — Clara
Leclere, Grande-Rue 31.

pâclarations de décembre.
Victor Vanleynseele, 2 mois rue de Mouveaux
cour Siom 17. — Jean-Baptiste Franchomms,
50 ans tisserand au Fontenoy fort Frasez 53.
— Ernest Dejaer, 5 ans Hôvel-Dieu. — Henri
Lehman, 2 mois rue Watt impasse Six-Gadenne. — Adolphine Hooge, 1 an rue Pierre
de-Roubaix 26. — Rumoldus Delanghe, 2 ans
rue de Rohan cour Lehoucq 45. — Cordonnier, 62 ans manufacturier chevalier de
la Légion d'honneur sentier de la Potennerie
campagne.

Les amis et connaissa.acs de la famille PARENT-DHELLEMME, qui, par oubli, n'auraient p.s requ de lettre de farre part du décès de Monsieur HENRE PARENT, décédé à Wattrelos, le 16 décembre 1876, dans sa 57° annés, soat priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assis car aux camvels et service selemmels qui auront lieu le mardi 19 courant, à 9 heures 1/2, en l'é lise de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, Place de Wattrelos.

Wattelos.

Les amis et connaissances de la famille CORDONNIER-MORVAN, qui, par oubli, n'auratent pas reçu de lettre de faire par du décès de Mensieur Louis-Henni' ORDONNIER, manufa-turier, chevalier de la Légion-d'honneur, décèd à Roubaix, le 16 décembre 18'6, dans sa 6'4 année, sont priès de considèrer le présont avis comme en ter ant lieu et de vouloir bien assis er aux comme de termine de la couloir de la consideration de la consideration

Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille DEMERLAERE-BONTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Augustrine DEMER-LAERE, décède à Roubaix, le 18 décembre 1876, à l'âge de 24 aus et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant leu et de vouloir bien assister aux comvet et maiuté solemmes qui auront lieu le mardi 19 courant. à 2 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Lys, fort Wattel, n° 3, à 2 heures.

Le cabinet de Me RODET, avocat, agréé près le tribunal de commerce de Tourceing, est situé rae de Lille, 46.

Les annonces judiciaires et légales des castons de Roubaix et de Lannoy, publiées dans le Journal de Roubaix, peuvent être réproduites gratuitement—de la demande des intéresses — dans deux autres journaux politiques et quettiens de l'arrondissement : La Gazette de Tourcoing

Les annences de ventes, les annonces com-merciales, les demandes et offres d'emplois, etc., etc., publiées dans le Journal de Rou-baix, peuvent être reproduites A PRIX RÉDUITS dans

La Gazette de Tourcon

meterral mortuaires et d'obit. — Impri-mere Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Rouboixi dans la Gasette de Tourcoing (journal quoti-dien) et dans la Vrase France, de Lille.

MONNAIR

Pain de ménage.

Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par leilogramme et demi est taxé, par leilogramme, à 43. Pasin de fleur de première qualité. Le pain de 128 grammes est taxé à B. Les deux pains, à 14. Les quatre pains, à 22. Les huit pains, à 44. Fait à Hôtel de la Mairie de Roubiax le décembre 1876. décembre 1876. Le Maire de Roubaix; A. FAMECHON.

Belgique. — Nous n'avons dit que peu de mots d'ane catastrophe financière qui met en émoi, depuis quelques jours, nos voisins de Belgique.

Une banque d'escompte de Bruxelles, l'Union du Crédit, a suspendu ses paiements par suite des malversations de son directeur, M. Emérique.

l'Union du Crédri, a suspendu ses paiements par suite des malversations de son directeur, M. Emérique.

Ce M. Emérique était, paraît-il, « un des coryphées de la libre-pens'e, un promoteur de toutes sortes de ligues et fédérations gueuses » : ce sont les expressiens du Courier de Brux-elles. Il était haut dignitaire de la Franc-Maconnerie; « on se souvient encore de Brux-elles. Il était haut dignitaire de la Franc-Maconnerie; « on se souvient encore à Bruxelles, dit le même journal, des flots d'éloquence versés en l'honneur de M. Emérique, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa présidence à l'Union du Crédri, de la pièce d'argenterie soleunellement offerte par les compères libéraux au local de la Grande-Harmonie, et de l'apothéose maconnique faite à ce Vén. F. . Cadosch et Roseroix. »

La protection du parti « libéral » était donc assurée d'avance au directeur de l'Union du Cédif, et son affaire aurait certainement été tonffée, comme un dit, e'il y avait eu un moyen quelconque d'empêcher qu'elle fût ébruitée.

Gédit, et son affairs aurait certainement ete étonfiée, comme ou dit, s'il y avait eu un meyen quelconque d'empécher qu'elle fût ébruitée.

Le public bruxellois a donc été bien vite mis au courant des détails de l'événement. On a su que la ruine dont l'Union du Créditétait menacée avait pour cause, et l'improbité du gomnt, et le jeu efféné auquel il se livrait. Il s'était fait ouvrir un compte particulier, à l'aide duquel il, avait peu à pour absophé des sommes dont le tota s'était fait ouvrir un compte particulier, à l'aide duquel il, avait peu à pour absophé des sommes dont le tota s'était fait ouvrir un compte particulier, à l'aide duquel il, avait peu à pour absophé des sommes dont le tota s'était, à chiffre de 1,700,000 francs équivalant à peu de chose près à celui du captulasoial. Un des administrateurs, M. Van de Vin, avait également à sa charge un débit considérable; tous ces actes avaient échappé aux administrateurs, aux censcers, à tout l'état-major de la banque, grâce à des faisifications d'écritures. On retrouve, en un mot, dans cette nouvel e « affaire à sensation », tous les détails avec les quels le public européen et en particulier le public français a eu trop d'occasions de se familiariser depuis vingt ons.

La foule a aussitot envahi les auti-nhambres et les ghords de la banque; il s'est passé là des scènes navrantes. M. Van de Vin s'est suicidé; quant à M. Emérique, des bruits contradictoires circulent sur son compte. Suivant les uns. il se serait enfui et aurait été arrêté à Barle-Duc et ayant conserve la nationalité française. D'après les autres, il n'était pas partisans esprit de retour, et se déclarerait prêt à fournir sur la situation vraie de l'Union du Credit « d'utiles ir dications. »

La vérité sur ces menus faits ne tardera pas à se faire jour. Ce qu'il nous importe de constater, c'est que, sans attendre les sollicitations des « libéraux ». le ministère s'est empresé de prendre toutes les mesures nécessaires pour attener les conséquences de ce désastre financer. Un comptoir d'escomp

mercier à l'occasion en chantant sous ses fenêtres:

A bas Malou! A bas Malou!

Il faut le pendre la corde au cou!

Tous les journaux catholiques présentent des observations analogues, et plusieurs opposent la conduite du cabinet à celle que tenaient, il y a quelques anmées, les ministres libéraux à l'égard des sociétés Langrand. Toutefois, il n'en est aucun qui fasse à M. Malou et à ses collègues un grief de leur générosité. Nous comprenons, comme nos confrères de Belgique, qu'en cette oc. arrence l'intérêt social, l'intérêt général primait l'intérêt de parti. Nous ne sommes dès lors nullement disposés à blâmer le ministère catholique de n'avoir voulu se rappeler ni l'acharmement aveclequel ses adversaires n'ont cessé de poursuivre les Institutions Langrand, par ce seul motif qu'elles avaient à leur tête des catholiques, ni lusage que les chefs de l'Unnon du Crénte faissient, en matière politique, de leur situation et de l'influence qu'elle comportit.

### Faits Divers

Les renseignements parvenus de province et notamment de Pedernec confirment pleinement que la femme dont le corps a été retiré en morceaux Seine, à Saint-Quen, est bien celui de la femme Le Manach, veuve Bellengé. Aussi le juge d'instruction

a-t-il donné des ordres, exécutés aujour a-t-il donné des ordres, exécutés aujour-d'hui, pour que les photographies de la victime, ainsi que la figure en cire, fassent retirés de la vue du public, à la mergue. Ces objets serent sans doute transportés au greffe et figureront au procès. A l'heure présente, Billoir, ignore encore l'importante découverte qui aggrave si fortement les charges qui s'élèvent contre lui. A Mazas, où il est détenu dans une cellule double, en com-pagnie d'un autre prisonnier et d'un pagnie d'un autre prisonnier et d'un gardien chargés de le surveiller et d'empêcher toute tentative de suicide, ce à quoi, du reste, il ne paraît guère songer, il continue à conserver sa tranquillité habituelle, n'ayant pour se distraire, pendant ces longues heures de prévention, que la ressource de fumer sa pipe qu'on lui a laissée par faveur exceptionnelle. En général, son attitude n'indique ni gaieté, ni inquiétude, mais plutôt une sorte d'apathie. pêcher toute tentative de suicide, ce à

— Avant-hier, le tribunal correction-nel de Lyon était saisi de deux procès de presse dirigés par des parties civiles contre le *Censeur* et centre le *Progrès*. — Dans le premier de ces procès, M' Joliot s'est présenté au nom d'un certain nombre de négociants de cette ville qui, désignés dans le Censeur à propos d'une grève, ont assigné ce journal pour refus d'insertion de leur réponse. — Le tribunal a condamné le Censeur à 50 francs d'amende et à 100 francs de dom mages-intérêts. Il a, en outre, ordonné
l'insertion des réponses que le journal
avait refusé de faire amiablement.
Les débats de la seconde affaire ont
commencé immédiatement après le pro-

noncé de ce jugement.

Il s'agit de la plainte en diffamation formée contre le *Progrès* et le *Genseur* par la comiesse de Montijo, mère de l'ex-impératrice Eugénie, à raison de la reproduction par ces journaux de l'ar-ticle du Journal du Harre et du Courrier de l'Aisne. — M° Genton s'est pré-senté pour la comtesse de Montijo et a réclamé 10,000 fr. de dommages-intérêts et l'insertion du jugement à intervenir. — Le tribunal a remis à huitaine le prononcé de son jugement.

UNE MACHINE PARLANTE. - La presse parisienne a été conviée hier, à deux heures, au Grand-Hôtel, à des expérien-ces curieuses sur une machine parlante qui arrive en droite ligne d'Amérique, et on inventeur a mis trente ans à la cons ruire. Rien que pour trouver les pro-nonciations de la voyelle i, il a fallu sept années. La machine parlante est pourvue d'appareils qui rempiacent les poumons, la glotte, le larynx, la langue, les machoires et les lèvres. Un clavier à clefs (il y a quatorze clefs correspon-dantes à 14 lettres) fait mouvoir habile-ment les appareils. La prononciation est en général sourde et nasillarde. Les est en général sourde et nasillarde. Les voyelles s'entendent distinctement, sauf l'u qui n'est qu'un son confus, innommable. Les consonnes pthm, et n, manquent; on comble ces lacunes à l'aide de l'aspiration, ce qui permet de former plus ou moins distinctement p et m, du b, u et t, du d et h du g. Par exemple la prononciation de l'rne laisse rien à désirer; elle vibre comme si elle était prononcée par un élève du conservatoire. Le mot chariosri a été parfaitement prononcé, ainsi que les mots

tement prononcé, ainsi que les mots merci, machine, bonsoir, etc. La machine parlante parle dans toutes les langues. Un de ses plus graves dé-fauts est l'uniformité de l'intonation. En somme, c'est un travail très-original et

— Nous apprenons, dit la Défense, que Billoir a fait, ce matin même, et non hier soir, comme l'avaient annoncé plusieurs de nos confrères, des aveux prouvent maintenant d'une façon i teur du crime de Saint-Ouen. Le buste en cire de la femme coupée en morceaux, a été retiré hier soir de la Mor-

- Nous lisons dans l'Avenir d'Arras date du 10 décembre. Le tribune correctionnel d'Arras, a prononcé aujour d'hui son jugement dans le procès in-tenté à l'Avenir par M. G. de Sède, ré-dacteur en chef du journal bonapartise d'Artas, le Courrier du Pas de Calais. Notre rédacteur en chef et notre gérant ont été condamnés, l'un et l'autre, à cent fr. de dommages intérêts, et à cent fr. d'amende. Le tribunal a en outre ordonné l'insertion du jugement dans l'Avenir et le Courrier.

- I. Echo des Wines et de la Métal. — L'Echo des Mines et de la Métal-lurgie annonce que le ministère de la marine vient de commander aux ferges et chantiers de la Méditerranée un cuirassé le Duperré, d'une valeur de dix millions. C'est la première fois que le gouvernement français s'adresse à l'in-dustrie privée pour la construction de toutes pièces d'un cuirassé. Jusqu'à ce toutes pièces d'un cuirassé. Jusqu'à ce jour, ces navires avaient été exécutés dans les chantiers de l'Etat. On se ren-dra compte de l'importance de cette commande, forsqu'on saura que le blin-dage seul, dont l'épaisseur variera de 20 à 33 centimètres, pésera 3003 ton-nes. La coque emploiera 1600 tonnes d'acier et les chaudières 4 à 300 tonnes

- Un cas defécondité extraordinaire dit le Journal d'Alsace du 17. vient d'être enregistré à l'état-civil de Strasbourg: « Nous lisons en effet, dans les Affiches de ce matin, sous la rubrique Naissances » la mention snivante « Marie-Emilie, Marie-Louise et Marie-Jeanne, trijumelles de Xavier Ambiehl, boucher, et de Catherine Sieglé, le 13. » Le 13, trois enfants à la fois, et trois

filles encore! Très-bien portantes du reste, très-bien constituées, ces trois petites citoyennes, qui boivent et erient

- A partir de lundi pro exécutées entre le pent de exécutées entre le pent de trattor de la Malmaison. It s'arti de construire un pont de bateaux. Se son la construire un pont de bateaux. Se son la la passer un corps de trongenur l'autre rive. On dit que le maréchal de MacMahon doit assister en personne à l'une de ces epérations militaires et a la la constant de la martine de la martine

—On commence à parier dans le monde savant de la dépouveite d'un nouveau mélange qui, pariers afortétés explosibles faisseralt bien-deim derrière lui la ultro-glycérine. Étil l'auteun par un mélange dont le potassium serait la base. Il aurait l'avantage, une foir convanablement préparé, de pouserait la Dase. Il aurait l'avantage, une fois convenablement préparé, de pouvoir être transporté sans danger et de ne pas faire explosion au moindre choc, comme le picrate de potasse dont en connaît les terribles effets. On ajoute même que ce mélange, sous un bien inférieur à celui de la poudre, rait remplacer celle-ci dans la confe des munitions de guerre,

- Le directeur de l'Union du Crédit de Bruxelles, M. Emérique, a été arrêté jeudi soir à Paris, en vertu du mandat d'arrestation décerné par M. le juge d'instruction Willermaers. Un télégramd'instruction Willermaers. Un télégramme a annoncé cette nouvelle à la justice belge. M. Emerique est né à Boñale-Duc (Meuse). Son père était, dit-on, originaire de la partie de la France cédée à l'Allemagne. M. Emérique n'a pas fait de déclaration d'option. Il serait donc allemand. Dans ce cas, l'extradition pourra avoir lieu. Si, au contraire, comme d'autres le disent, M. Emérique est né à Bordeaux de nareuls français. comme d'autres le disent, M. Emérique est né à Bordeaux de parents français, il est français, et il ne pourra être extradé, les gouvernements ne livrant pas leurs nationaux.

pas leurs nationaux.

Un sœur guarne fois couronné. —
L'exposition annuelle des bestiaux de
Londrés vient d'être ouverte. Les connaisseurs assurent que c'est la plus brillante
qui ait eu lieu depuis de nombreuses années. tant pour ce qui est de la quantité
que de la qualité des animaux exposés.

Le roi de l'Exposition est un bœuf envoyé par le célèbre éleveur Samuel Kidner, de la race à cornes courtes du Devonshire. Il a reçu : 1° comme le plus
beau spécimen de sa race, un ler prix de
25 liv. sterling; 2° comme représentant
des animaux destinés à faire race, une
coupe d'argent; 3° comme le plus heau
bœuf exposé, une autre coupe d'argent et
enfin, 4° comme l'animal le plus perfectionné de toute l'Exposition, un prix de
100 livres.

Voilà, on le voit, bien des honneurs

Il n'est bruit depuis huit jours à Etaves et dans les environs que de la découverte faite dans la nuit de vendredi à samedi par des ouvriers de la sucrerie de Beautroux. En vaquant à leur travait, ces ouvriers ont apercu près de la fabrique un individu étendu sur le sol et paraissant inanimé. S'étant approchés, ils reconnurent que cet homme, âgé d'une trentaine d'années environ, portait à la tête une blessure produite, selon toute apparence par une balle de révolver.

Transporté dans l'unime on il recut les premiers soins, le blessé, qui n'a pas voulu faire connaître son nous, prétendit n'avoir 'été attaqué par personne. Il dit qu'il venait de Paris; qu'il avait été, du rant la guerre, officier au 56° de ligne.

Mis avec quelque recherche, il lui restait une clef en or massif; mais il n'avait plus ni montre ni chaîne.

Cette circonstance donnant à supposer qu'il a été victime d'une tentative d'assassinat suivie de vol, les magistrats du parquet de Saint-Quentin se sont readus à Etaves pour y procéder à une enquête.

D'après l'étranger, on devrait supposer une tentative de suicide; mais à en juger par l'état dans lequel il se trouvait au moment où les ouvriers l'ont recueilli, l'hypothèse d'un crime ne serait pas admissible.

La vérité ne tardera sans doute pas à se faire dans cette mystérieuse affaire.

La vérité ne tardera sans doute pas à se faire dans cette mystérieuse affaire.

A propos de la condamnation à mort par les assises de Lot-et-Garonne d'un nommé Duprat, un abonné du Journal d'Agen lui raconte cette anecdote:

« Quelques jours avant le crime, Duprat était en train de souper, dans une auborge d'Aiguillon, avec quelques compagnons que le vin avait déjà rendus très gais. Duprat, qui lui aussi commençait à ressentir les effets de copieuses libations, se mit à chanter une chanson de circonstance, quand tout à coup un des ses camarades s'écria d'une voix de Stentor:

— Prends garde, malheureux l nous sommes treize à table; si u chantes, tu mourras dans l'année.

» Duprat cessa de chanter sur-le-champ et porta son regard sur ses amis qu'il compta.

» Oui, dit-il, en devenant très sombre;

ompta.

» Oui, dit-il, en devenant très sombre;
ons sommes treize, il arrivera malheur

nons sommes treize, il arrivera mamou à quelqu'un ! » Quelques jours après, Beaudia était assassiné et le lendemain du crime Du

assassiné et le lengemant de pratétait arrêté.

» Le mercredi treize décembre, à l'heure même où Beaudia tombait sous le pal du meurtrier, Duprat était condamné par la cour d'assises de Lot-et-Garonne à par la cour d'assises de Lot-et-Garonne à

la peine de mort.

\*\* Treize jurés avaient siégé dans cotte affair Et l'on trouvera extraordinaire qu'il

## Nouvelles du soir

y ait des gens superstitieux. »

On nous écrit de Paris, ce matin :

« On donne le compte-rendu suivant de la réunion de l'Union républicainé :

» L'Union républicaine de la Chambre des députés s'est réunie hierà Paris, dans le local de la rue Boissy-d'Anglas sous la présidence de M. Laussedat.

» La réunion s'est félicitée de la ré-vocation de l'avocat général, de la Cour